

27 mai 2014

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Pierre SOUDRY, Sylvie d'ESTEVE, Jean-Christian SCHNELL, Laurence AUGERE, Jean-Claude TEYSSIER, Sophie TRINIAC, Hervé BRILLANT, Laurence SEGUY, Michel BILDORFF (*Maires-adjoints*), Daniel TURCK, Jacques FRANQUET, Bernadette GRELU, Valérie LABORDE, Patrice FORGET, Birgit DOMINICI, Geneviève SALSAT (à partir du point 2), Anne-Sophie MARADEIX, Georges LEFEBURE, Laurent BOUMENDIL, Olivier LEVASSEUR, Carmen OJEDA-COLLET, Agnès THEARD, Gwenaëlle VELOU, Fabrice VIEILLE, Fleur MCGREGOR, Jean-François BARATON, Stéphane DASSE, Frédérique VIAL, Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, Monique FERNEZ, Stéphane MICHEL,

Absents et excusés : Mme NAPOLY (*Maire-adjoint*), Mme SALSAT (point 1), M. VIGNES (*conseillers municipaux*)

Procurations :

Mme NAPOLY	à	Mme AUGERE
Mme SALSAT	à	Mme MARADEIX
M. VIGNES	à	Mme d'ESTEVE

Secrétaire de séance : Mme Gwenaëlle VELOU (*Conseillère municipale*)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

1. Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2014.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix

ORGANISATION MUNICIPALE

3. Adopte le règlement intérieur du conseil municipal.

A la MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 32

Abstentions : 3 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE

4 Décide d'arrêter la liste des 32 noms à communiquer à Monsieur le Directeur des services fiscaux, lequel nommera définitivement les administrés composant la commission communale des impôts directs, soit huit membres titulaires et huit membres suppléants, Monsieur le Maire ou son représentant délégué étant président de droit.

A la MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 30

Abstentions : 5 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE, M. MICHEL, Mme FERNEZ

AFFAIRES FINANCIERES ET AFFAIRES GENERALES

5. Approuve la reconduction du principe du versement de l'indemnité de conseil au comptable, à taux de 100% pour une prestation de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Cette indemnité sera calculée chaque année sur la moyenne des dépenses réelles des trois derniers exercices clos.

A LA MAJORITE des membres présents et représentés

Pour : 32

Abstentions : 3 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE

6. Accorde au comptable public au titre de l'année 2014, une indemnité de conseil et de budget se résumant ainsi :

Indemnité brute : 3 991.70 €

Charges sociales : 319.33€

Soit une indemnité nette : 3 672.37 €

A LA MAJORITE des membres présents et représentés

Pour : 32

Abstentions : 3 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE

7. Fixe les tarifs 2014/2015 pour la restauration municipale à compter du 1^{er} septembre 2014.

A la MAJORITE des membres présents et représentés

Pour : 31

Contre : 4 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE, M. MICHEL, Mme FERNEZ

8. Décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association « Amis des Animaux cellois » au titre de l'année 2014 considérant que l'association mène des actions de protection animale utiles à la commune.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

9. Décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 000 € à l'amicale du personnel communale de La Celle Saint-Cloud.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

10. Décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € à l'association « les vitrines de Beldern ».

A la MAJORITE des membres présents et représentés

Pour : 32

Abstentions : 3 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE

VIE SOCIALE ET FAMILLE

11. Autorise Monsieur le Maire à accorder une subvention municipale au Comité pour la Promotion de l'enfance et de l'adolescence (CPEA) d'un montant de 74.351,40€ au titre de la prévention spécialisée et procède au paiement de cette subvention en deux versements de 37.175,70€ au mois de juin et au mois de septembre 2014.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

12. Décide d'attribuer les subventions de fonctionnement 2014 aux associations du secteur social pour un montant de 23 745 €.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

Décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2014 de 550 € à l'association des Guides et scouts d'Europe garçons et de 370 € à l'association des Guides et scouts d'Europe Filles pour :

A la MAJORITE des membres présents et représentés

Pour : 31

Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Abstentions : 2 – Mme VIAL, M. DASSE

Décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2014 à l'Aumônerie des Jeunes de 600 €.

A la MAJORITE des membres présents et représentés

Pour : 34

Abstention : 1 – M. DASSE

13. Attribue à l'école Sainte-Marie une subvention d'un montant de 44.767,35 € , soit une subvention totale pour l'année 2014 de 94.767,35€.

A la MAJORITE des membres présents et représentés

Pour : 33

Abstentions : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

14. Approuve le maintien de l'accompagnement des projets pédagogiques dans les écoles publiques et autorise le Maire à signer avec des artistes ou des prestataires de l'école, des conventions d'intervention dans les écoles de la ville.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

15. Approuve le maintien de l'accompagnement des projets pédagogiques pour l'école Sainte-Marie et autorise le Maire à signer avec des artistes ou des prestataires de l'école, des conventions d'intervention pour cette école.

A la MAJORITE des membres présents et représentés

Pour : 33

Abstentions : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

16. Attribue à l'APEPSEB (association des parents d'élève de la section internationale) une subvention d'un montant de 600 €.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

17. Attribue au collège Victor Hugo une subvention d'un montant de 700 € pour l'organisation de son voyage scolaire en Angleterre.

A la MAJORITE des membres présents et représentés

Pour : 34

Abstention : 1 –Mme VIAL

18. Sollicite le Conseil général des Yvelines pour l'obtention d'une subvention pour financer l'achat de tableaux blancs interactifs pour les écoles élémentaires.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

19. Maintient la gratuité de la carte de transport SCOL'R pour les familles des élèves Cellois du collège de la Quintinye à Noisy le Roi, notamment la SEGPA (section d'enseignement adapté).

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

20. Décide de fixer annuellement les tarifs de participation des communes aux frais de scolarité conformément à la recommandation de l'AME78 pour les enfants issus de communes Yvelinoises et conformément à la recommandation de l'association des Maires des Hauts-de-Seine pour les enfants issus de communes des Hauts-de-Seine, et d'exonérer de ces frais les communes avec lesquelles un accord de réciprocité de non-remboursement des frais scolaires a été signé.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

21. Décide de dénoncer l'accord de réciprocité concernant le non remboursement des frais de scolarité entre Bougival et La Celle Saint-Cloud et de fixer annuellement les tarifs de participation de la commune de Bougival conformément à la recommandation de l'association des Maires-adjoints de l'Education des Yvelines (AME78).

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

22. Adopte les tarifs pleins de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2014/2015 à partir du 2 septembre 2014, décide l'instauration d'un second tarif pour les repas hors commune et décide d'appliquer le tarif des enfants Cellois aux enfants non Cellois scolarisés dans les CLIS.

A la MAJORITE des membres présents et représentés

Pour : 28

Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Abstention : 5 –M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE, M. MICHEL, Mme FERNEZ

23. Décide l'application d'un tarif horaire aux activités périscolaires, adopte les tarifs pleins des activités périscolaires et extrascolaires pour l'année 2014/2015 à partir du 2 septembre 2014 et décide l'application du tarif « panier repas » avec dégressivité selon le quotient familial en accueil de loisirs pour les enfants bénéficiant d'un PAI.

A la MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 31

Contre : 4 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE, M. MICHEL, Mme FERNEZ

24. Autorise M. le Maire à signer une nouvelle convention entre le Département des Yvelines et la commune permettant la mise à disposition de locaux situés au 12 avenue Charles de Gaulle pour continuer d'y assurer l'activité de protection infantile (PI). Cette convention prendra effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014. Cette convention pendra effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014 pour une durée d'un an, reconductible tacitement pour la même durée sans pouvoir excéder 9 mai.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

ANIMATION DE LA VILLE

25. Autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention pour l'année 2014, auprès du Conseil général des Yvelines pour le théâtre de La Celle Saint-Cloud au titre de l'aide au spectacle vivant et à signer toute convention se rapportant à cette subvention.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

26. Autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention pour l'année 2014, auprès du Conseil général des Yvelines au titre du dispositif « acteur ou réseau départemental » pour la Route des Contes.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

27. Décide d'attribuer les subventions suivantes :

Maison des Jeunes et de la Culture : 233.300 €, Association de jumelages : 1 300 €, Culture et bibliothèque pour tous : 1 800 €, Union nationale des combattants : 550 €, Souvenir Français : 500 €, Il était une fois LCSC : 400 €.

A la MAJORITE des membres présents et représentés

Pour : 33

Abstentions : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

28. Décide de participer au financement du séjour de 25 élèves en classe de 3^{ème} et 4^{ème} et en section européenne du Collège Victor Hugo ainsi que de deux accompagnateurs pour un voyage culturel et linguistique à Beckum qui s'est déroulé du 31 mars au 5 avril 2014, pour un montant de 500€ sur un coût global de 7 420 €.

A la MAJORITE des membres présents et représentés

Pour : 32

Abstentions : 3 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE

29. Décide d'approuver le choix des spectacles et leurs prix d'achat pour la saison culturelle 2014/2015 et de fixer les tarifs de la saison culturelle 2014/2015.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

AMENAGEMENT ET PATRIMOINE

30. Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable pour les travaux d'isolation thermique des logements en terrasse de la maternelle Pasteur.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

31. Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures à l'école maternelle Morel de Vindé.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

32. Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation au protocole d'accord SIGEIF/EDF/COLLECTIVITE pour l'efficacité énergétique et la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

33. Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché de prestations d'élagage, de bucheronnage et d'entretien des espaces verts, et autorise M le Maire à signer les marchés correspondants avec les sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, pour chaque lot, après analyse des offres et attribution du marché par la commission d'appel d'offres.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

34. Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires avec la société JC. DECAUX France moyennant une redevance annuelle de 9 500 €.

A la MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 33

Abstentions : 2 – M. BLANCAHRD, Mme DELAIGUE

DECISIONS MUNICIPALES

35. PREND ACTE des décisions municipales prises par le Maire en vertu de la délégation qu'il a reçue par le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : n° 2014.10 du 15/04/2014, n° 2014.11 du 16/04/2014, n° 2014.12 du 29/04/2014.

INFORMATIONS

➤ Daniel TURCK :

- rappelle la manifestation « Courses en fête » les 31 mai et 1^{er} juin ;

- Anne-Sophie MARADEIX :
 - Informe de la projection le mercredi 4 juin à 18h, de 4 petits films écrits, interprétés et réalisés par les jeunes du Conseil de Jeunes sur le thème du harcèlement au Collège. Cette projection sera suivie d'un débat et d'une séance plénière de clôture de la saison.

- Jean-Christian SCHNELL :
 - Fait un point sur le projet de vidéo protection, compétence de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Il précise notamment l'implantation fin juin et courant du 2^{ème} semestre 2014, d'une trentaine de caméras sur toute la ville et plus particulièrement sur les grands axes des entrées de ville et sur les lieux de passage importants (gares, place Berthet, place du Jumelage...), le montant de la contribution de VGP à 30€ par habitant et le mode de transmission des images collectées.

- Jean-François BARATON :
 - Demande qui prend en charge le cout de fonctionnement de la vidéo protection et comment sont choisis les lieux d'implantation
Réponse de M. SCHNELL : le choix des lieux d'implantation a été fait en collaboration avec la Police nationale, de par son expérience en matière de délinquance et d'insécurité ; de plus, les quartiers un peu plus exposés bénéficieront d'un peu plus de caméras. Le nombre de caméras peut évoluer en fonction des besoins La vidéo protection étant une compétence de Versailles Grand Parc, celle-ci en assure le financement.

- Olivier BLANCHARD :
 - Fait le constat du cout élevé et de l'inefficacité de ce dispositif, sauf cas très exceptionnel.
Réponse de Monsieur SCHNELL : les avis peuvent diverger sur l'efficacité du système, mais l'inefficacité n'a pas été démontrée, puisqu'il y a tout de même augmentation des élucidations des affaires de délinquance.

- Jean-François BARATON :
 - Aurait souhaité qu'une information soit faite aux riverains pour les avertir des travaux effectués dans le Bourg à l'initiative du Château des Affaires étrangères
Réponse de M. SCHNELL : Les travaux dans le Bourg consistaient à amener une ligne électrique de plus grande puissance vers le Château. Le Restaurant a été averti. Dorénavant, les associations de quartiers concernées par des travaux seront averties et si la gêne concerne des riverains, ils seront également prévenus.
 - Rappelle sa demande au sujet du vote du règlement de voirie ainsi que sa demande concernant un arrêté réglementant la circulation des cyclistes.

➤ Stéphane DASSE :

- S'interroge sur l'utilisation du théâtre municipal pour la conférence du 14 mai dernier sur le thème de « l'Europe, une chance pour la France ». Il demande notamment si le théâtre a été mis à disposition d'autres listes et pour quelle raisons la diffusion de l'information a été faite par la Mairie.

Réponse de Madame SALSAT : il s'agissait d'une réunion de réflexion et d'information sur un sujet social, politique et économique avec le Mouvement européen et une association « confrontations d'Europe ». Cette réunion n'avait pas une connotation politique UMP. Toutes les sensibilités étaient représentées et pouvaient s'exprimer dans un débat d'actualité, les élections européennes se déroulant peu de temps après. Dans ce contexte, une invitation à ce débat par la mairie était donc parfaitement autorisée.

➤ Jacques FRANQUET :

- Fait un point sur la situation du réseau Phébus suite à la grève depuis plus de deux semaines, de près de 70% de conducteurs d'autobus et du blocage total du dépôt par les grévistes. Il indique les actions menées pour compenser l'absence de transport et pour remédier au déblocage partiel du dépôt. Il précise que PHEBUS s'est engagé à indemniser les voyageurs porteurs de Navigo, à l'issue du conflit.

➤ Frédérique VIAL :

- Demande qu'une information complémentaire soit faite au sujet des rythmes scolaires, comme annoncée par Madame d'ESTEVE en commission vie sociale et famille.

Réponse de Madame TRINIAC : qui fait un point d'information, notamment au sujet d'un d'emploi du temps proposé et accepté par le DASEN (Directeur académique des services de l'Education nationale). Les obligations de cet emploi du temps portaient sur un travail régulier de 9 demi-journées et un temps d'activité périscolaire (TAP) une fois par semaine, par enfant et par classe. Mme TRINIAC précise que les horaires de présence ne changent pratiquement pas pour les enfants ; que les TAP seront gratuits pour les familles et qu'ils répondront le plus possible aux demandes faites dans les groupes scolaires.

➤ Olivier BLANCHARD :

- A évoqué en commission, la situation de certains quartiers de la ville qui sont confrontés au problème du cynips, maladie du châtaignier. Il souhaite connaître l'ampleur du phénomène et les solutions qui peuvent être apportées pour résoudre ce problème.

Réponse de Monsieur SCHNELL : le cynips est un insecte qui vient de Chine, il est arrivé il y a six-sept ans dans le sud de la France, et depuis quatre-cinq, il est en Région parisienne et notamment dans le bois de Fausses Reposes. L'insecte se loge au bas de feuilles et affaiblit l'arbre entraînant une baisse de production de châtaignes. Il peut y avoir des cas de dépérissement et de mort pour les petits plants ou les arbres fragiles. Nous n'avons pas assez de recul pour connaître les conséquences en France de ce parasite. Il n'y a pas de traitement au plan phytosanitaire, pour l'instant les seules solutions consistent à couper les branches où apparaît la maladie. Un signalement a été fait à la direction de l'agriculture.

➤ Marie-Pierre DELAIGUE :

- Souhaite connaître les dates des prochaines commissions et conseils municipaux.

Réponse de M le Maire :

24 juin : conseil municipal

10 juin – 17h30 : commission Vie sociale et famille

10 juin – 19h00 : commission Animation de la ville

11 juin - 20h00 : commission des Finances et affaires générales

La date de la commission Aménagement et patrimoine n'est pas fixée.

Le Maire,

Olivier DELAPORTE,
Vice-président du Conseil Général